

Une semaine en Palestine

Notre correspondant
revient sur les derniers événements



Ahed Tamimi

Vendredi 16 mars

Les autorités militaires israéliennes ont remis aux autorités de Gaza le corps de Mohammad Kamel, un marin pêcheur de 28 ans tué d'une balle en pleine poitrine par l'équipage d'une vedette lance-missiles. Les porte-parole de l'armée expliquent ce meurtre en affirmant que l'embarcation où Mohammad Kamel se trouvait avec deux collègues de travail avait dépassé la limite maximale de 9 milles marins (15,5 kilomètres) au-delà desquels le gouvernement de l'État d'Israël interdit aux pêcheurs palestiniens de naviguer. Les deux collègues de Kamel ont été jetés en prison. Il y a quinze jours, un autre marin pêcheur de Gaza, âgé de 18 ans, Ismaïl Abou-Ralya, avait été tué dans des circonstances identiques par la marine militaire israélienne. Soumis à plus de dix ans de blocus israélien (avec la complicité du régime du maréchal al-Sissi en Égypte et de la communauté internationale), la population de la bande de Gaza n'aurait-elle donc plus le droit de pêcher pour se nourrir ? Le syndicat des marins pêcheurs de Gaza a dénoncé cette limitation de la zone de pêche, largement insuffisante pour ramener des quantités suffisantes de poisson. La pêche est l'une des très rares ressources économiques de la bande de Gaza.

Le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a fait un discours dans lequel il a traité de « *fil de chien* » l'ambassadeur américain à Tel-Aviv, David Friedman, nommé à son poste par Donald Trump peu de temps après son accession à la présidence. Mais également, ce qui a plutôt été passé sous silence dans la presse, Abbas a traité Friedman de « *colon* ». Abbas n'est absolument pas coutumier d'outrances de langage. Que s'est-il donc passé ? Friedman venait de faire une déclaration où il affirmait que « *les colons s'installent sur leur terre* ». Or l'installation de colons d'une puissance occupante dans un pays occupé est strictement interdite par le droit international sur la guerre (quatrième convention internationale de Genève, 1949). Toute violation de ce droit est classée comme « crime de guerre », selon les règles du « droit international » des grandes puissances elles-mêmes. En outre, Friedman lui-même a acquis une maison, il y a quinze ans, dans un quartier-colonie à Al Qods (Jérusalem-Est). Enfin, il a récemment offert une ambulance, non pas à Gaza, ni au camp de réfugiés de Balata à côté de la ville palestinienne de Naplouse, ni aux villes juives pauvres comme Netivot ou Hatzoe ou tant d'autres... mais à la colonie Har Brecha, située précisément à côté de Naplouse. Tout cela s'ajoute à la décision de Trump de déclarer Jérusalem capitale de l'État d'Israël et de transférer dans cette ville l'ambassade américaine en mai prochain.

Lundi 19 mars

Le procès d'Ahed Tamimi a repris hier. Ahed Tamimi, jeune Palestinienne de 17 ans, a été arrêtée en décembre 2017 pour s'être opposée physiquement à l'intrusion de soldats israéliens dans sa maison, dans le village de Nabi Saleh près de Ramallah. Elle venait d'apprendre qu'un soldat israélien avait tiré sur son jeune cousin, le blessant grièvement à la tête. Pour cette nouvelle séance du procès, au tribunal militaire israélien d'Ofer (Cisjordanie), le colonel-juge a décidé de maintenir le huis clos. L'avocate de la jeune Palestinienne a déclaré qu'un procès public était la meilleure garantie de la défense des droits de l'accusée.

Mercredi 21 mars

Aujourd'hui, dans toutes les universités israéliennes, ont eu lieu des manifestations contre l'expulsion des travailleurs immigrés sans papiers vers leurs pays d'origine (dans lesquels ils sont parfois en danger de mort) ou vers d'autres pays africains. Le gouvernement Netanyahu menace d'en expulser 40 000. Ces manifestations réunissent les personnels enseignants, administratifs et les étudiants.

Rebondissement dans le procès Tamimi : le parquet militaire et l'avocate d'Ahed Tamimi sont arrivés à un accord judiciaire qui prévoit une condamnation à huit mois de prison. Vu les huit chefs d'accusation, elle risquait, semble-t-il, beaucoup plus. Sur les huit mois, il est prévu qu'elle aura une réduction de peine d'un tiers et sera libérée à la mi-mai. Sa mère devrait être libérée en même temps. Le procureur s'est expliqué en disant que si le procès se poursuivait, il risquait de se transformer en « procès politique », donnant une tribune à la jeune Palestinienne contre l'occupation. ■